L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No 51, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN 18 FEVRIER 1847.

Le discours que M. Calhoun a prononcé [illegible] 9 courant, au sénat, des [illegible] et dont nos lecteurs trouveront un [illegible] le compte rendu du Congrès, [illegible] attirer l'attention et d'avoir un [illegible] dans le pays. Nous n'en [illegible] quand nous aurons en [illegible] mais dès aujourd'hui nous tenons [illegible] qu'il n'est guères que le [illegible] des idées émises par le général [illegible] par divers journaux. Le [illegible] de M. Calhoun est spécieux; il ne paraît pas [illegible] bien difficile; l'avenir seul pourra décider, s'il est le plus sage.

Grande Assemblée publique

[illegible] à l'avis donné par les journaux [illegible] grande et nombreuse assemblée [illegible] à la Nouvelle Bourse [illegible] d'exprimer les sentiments [illegible] du peuple de la Nouvelle-Orléans [illegible] du général Taylor, les officiers et [illegible] sous son commandement, pour [illegible] qu'ils ont déployés dans la [illegible] avec le Mexique.

[illegible] A. D. Crossman a été appelé au fauteuil.

[illegible] Trasimon Landry, Joseph Genois, Joshua Baldwin, P. Seuzeneau, Preston, W. [illegible], Maunsel White, John L. Lewis, [illegible] W. De Buys, William Freret, Bernard Marigny, W. A. Elmore, Zénon Cavelier, E. W. [illegible], James Dick ont été nommés vice-présidents.

James Paton, J. B. Leet et Adolphe Layet ont été nommés secrétaires.

[illegible] a été ensuite harangué par le col. [illegible] S. Prentiss Esq. en anglais, [illegible] Marigny en français.

[illegible]

ARMÉE D'INVASION

[illegible]

CATORAL

[illegible] Vera Cruz.—Les journaux de la Havane [illegible] quelques renseignements [illegible] passe à Mexico et dans les provinces voisines.

On a essayé au congrès de faire passer une proposition [illegible] autorisant un emprunt de $15,000,000, garanti par une hypothèque sur [illegible] clergé, et au besoin par la vente [illegible] mais le congrès a maintenu [illegible] résolution première, et l'a re[illegible]. Le gouvernement lui-même s'est empressé de faire publier dans son journal [illegible] secret autorisant l'emprunt. Il brave [illegible] congrès [illegible] qui s'attache [illegible] ne se laisse pas effrayer par les [illegible] qu'ont déjà faites l'Etat de Mexico [illegible] de Puebla et quelques autres [illegible] jusqu'au bout.

Santa Anna était toujours à la tête de ses troupes à San Luis de Potosi, [illegible] on annonçait qu'il devait prochainement se rendre à Tula. [illegible] en est en train de faire [illegible] patriotique. Après s'être surnommé lui-même le "Napoléon du Nouveau Monde," il veut sans doute pouvoir se décerner le titre de "Washington mexicain." Il a fait paraître dans l'*Indicador*, et probablement ailleurs aussi, une adresse dans laquelle il déclare qu'il renonce à la présidence, qu'il n'a d'autre désir que de servir sa patrie sans la moindre ambition personnelle, et qu'il travaillera vigoureusement à étouffer les troubles politiques qui existeraient de renaître, soit à Sonora, soit ailleurs. L'ex dictateur joue toujours son même rôle, et [illegible] compte bien que les Mexicains se laisseront, comme par le passé, prendre à des ruses qui doivent cependant leur être assez familières.

Don José Zagaceta a demandé au Congrès, au nom de l'Etat de Mexico, qu'on lui rendît sa capitale qui forme, on le sait, avec le territoire environnant, le district fédéral de la république mexicaine.

Don Romulo Diaz de la Vega, l'ex-prisonnier que nous connaissons, a été nommé commandant-général de la ville de Vera Cruz.

Le congrès départemental de l'Etat de Vera Cruz a publié une proclamation dans laquelle il fait un appel à tous les citoyens et les engage à résister aux Américains jusqu'à la dernière extrémité.

Les dispositions du peuple mexicain sont toujours hostiles; mais les manifestations les plus belliqueuses ne manquent point. Ainsi [illegible] stationnés à Cerrito ont publié un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils ne consentiront pas à un traité tant que le pied d'un Américain foulera le sol sacré du Mexique. Ce sont de belles paroles: nous verrons quand on en viendra aux faits.

Le gouverneur de San Luis de Potosi a été autorisé à lever, par contributions volontaires ou forcées, une somme de $50,000, indispensable au commissariat de l'armée d'opérations.

Les journaux Mexicains paraissent assez bien renseignés sur le nombre de nos troupes, ainsi que sur leurs mouvemens. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'enregistrent pas aussi des bruits fort problématiques. Ainsi, le 26, ils annonçaient que nos troupes avaient quitté Victoria pour marcher sur San Luis de Potosi. Un autre jour, ils apprenaient que les Américains s'étaient emparés de Tuxpan. Il leur a fallu successivement démentir ces deux fausses nouvelles.

D'après les dépêches adressées au gouvernement par le gouverneur de Durango, c'est le 4 janvier que cent hommes de cavalerie, composant sans doute l'avant-garde du général Wool, sont entrés à Paras. Ce même gouverneur avait reçu un rapport, qui lui apprenait que Carrera, dans les derniers jours de décembre, avait été fort maltraité, près de Passo del Norte, par un détachement de troupes américaines.

Brazos Santiago.—Rien d'essentiellement nouveau de ce point. Le général Worth et sa division s'y trouvaient encore. Quelques soldats se sont permis des actes fort répréhensibles dans quelques ranchos du voisinage; une enquête sévère aura lieu et les coupables seront punis.

A Camargo, ce n'est point contre les soldats, mais contre les Mexicains que le général a dû prendre des mesures sévères. Il a ordonné que l'on pendît impitoyablement tout Mexicain convaincu d'être l'auteur ou le complice d'un meurtre.

Rien de nouveau de Saltillo et de Monterey. On pensait que le général Taylor serait rentré dans cette ville, le 27 janvier.

Congrès.

Séance du 9 février 1847.

Sénat.—La séance de ce jour promet un intense intérêt; car M. Calhoun doit prendre la parole; aussi la foule s'est-elle portée avec un empressement dans la salle du sénat.

Après l'adoption d'un nouveau comité de [illegible] des dix régimens, l'ordre [illegible] de la discussion sur le bill des Trois Millions. M. Calhoun se lève et prononce un discours fort développé dont nous essayerons d'offrir une faible esquisse, d'après les journaux de Baltimore.

"Jamais notre pays, depuis qu'il s'est élevé au rang des nations, n'a été placé dans une position plus critique. Nous sommes en pleine guerre et [illegible] aussi une question [illegible] de sérieuses inquiétudes. Mais avant la clôture de la session, il faut espérer qu'on [illegible] deux points.

"Quant à la guerre, il s'agit de savoir comment [illegible] poursuivre. Deux moyens se présentent: le premier consiste à la porter avec vigueur au cœur même du pays ennemi; l'autre, [illegible] défensive. Lequel est le meilleur?

"[illegible] demande les plus [illegible]. Selon moi, la position défensive est la meilleure, c'est celle qui doit amener [illegible] certaine et heureuse [illegible] sera plus économique [illegible] pas moins sûr [illegible] de la guerre.

"Trois causes y ont donné naissance: le refus du Mexique [illegible] le Rio Grande [illegible] des Etats-Unis; 3o, [illegible] une [illegible].

"[illegible] deux premières [illegible] point démontré au congrès de [illegible] guerre [illegible] dénaturé [illegible] l'existence, et il a affirmé qu'à [illegible] ou les Mexicains [illegible] du Rio Grande. Le président [illegible] l'établissement d'une [illegible] premier objet de la guerre. [illegible] pas avoué d'autre, [illegible] étaient complètes. [illegible] ou de les poursuivre [illegible] de nos réclamations. Le dernier qu'on se proposait d'abord [illegible] l'invasion repoussée et [illegible] du Rio Grande assurée, nous pouvons en toute sécurité rester maintenant sur la défensive.

"Mais quelle doit être la nature de notre défensive? Il faut que nos troupes soient dans une position convenable, à proximité de notre pays et des approvisionnements. Il faut aussi [illegible] engagemens envers le Mexique avec [illegible] non-seulement parce que c'est notre voisin, parce que c'est une république [illegible] encore parce que c'est une des grandes puissances de notre continent. Des liens [illegible] nous unissent en quelque sorte avec le Mexique. Sa mort serait fatale à notre existence [illegible]. Son indépendance, sa puissance, sa grandeur sont d'un grand intérêt pour nous.

"La meilleure ligne défensive que l'on pourrait [illegible] à partir de l'embouchure du Rio Grande, [illegible] jusqu'au Passo del Norte, puis de là se dirigerait vers l'Océan, en longeant la pointe septentrionale du golfe de Californie. Elle nous donnerait tout le cours du Rio Grande, de son embouchure à sa source, et [illegible] facile de défendre ce fleuve à l'aide de trois forts et de quatre régiments. Les trois forts seraient placés, le premier à l'embouchure du fleuve, le second dans le voisinage de Camargo, le troisième au défilé Del Norte. On pourrait encore en construire un de plus au point de passage du Rio del Norte et des cours d'eau qui coulent vers le golfe de Californie. Les mesures ont été suggérées par des hommes de l'art.

"Ainsi, cinq régiments et une petite force navale, qui ne dépasserait guères le pied de paix, suffira pour défendre avec succès cette frontière.

"Le pays qu'elle embrasserait, n'a que peu d'importance pour le Mexique, tandis qu'il en a beaucoup pour nous. Il n'a guères qu'une population éparse de 100,000 âmes, et son étendue est de 600,000 carrés. C'est un pays à peupler, et c'est ce qu'il nous faut. Nous avons besoin d'espace pour notre population qui se double tous les vingt-trois ans.

"Cette prise de possession d'ailleurs ne serait pas [illegible], mais sujette à négociation; et l'on aurait soin de le déclarer au Mexique. Il faut des le début agir libéralement avec ce pays.

"En même temps que l'on s'assurerait ainsi de l'intérieur, on aurait bien soin de garder aussi jusqu'à la conclusion de la paix, tous les ports du Mexique dont la conservation ne serait point trop onéreuse. On y frapperait des droits fort modérés sur les marchandises d'importation, dix pour cent par exemple, et le produit de ces droits suffirait amplement à faire les frais de l'occupation armée qui ne dépasseraient pas deux à trois millions.

"Le résultat de ce système serait une économie de quinze millions, et de plus le salut des grandes mesures que nos amis et moi nous avons tant à cœur: la liberté commerciale.

"Le Mexique ne résisterait pas long-temps, quand il nous verrait prendre une position semblable. Il verrait chez nous la résolution arrêtée de ne pas nous départir de nos prétentions et au même temps le désir de ne lui causer aucun mal nouveau. Les Mexicains en ce moment sont montés, irrités, pleins d'audace et de résolution: c'est une excitation qui pourrait être dangereuse. Lorsqu'ils auraient sous les yeux la possibilité d'une paix honorable, ils reviendraient sans doute à d'autres sentiments. Mais dans le cas même où il n'en serait point ainsi, nous n'aurons rien perdu. Nous aurions la guerre, cela est vrai, mais sans dépenses et sans risques d'aucun genre.

"Je suis opposé à une guerre offensive, parce qu'elle ne me paraît pas un moyen sûr d'amener la paix, et qu'elle nous coûterait des hommes, de l'argent et par-dessus le marché notre réputation nationale. Nous ne voulons point une guerre de conquête; mais conquérir la paix, comme on dit, c'est faire la guerre. Mais n'est-ce point par un traité que la paix se conclut? Un traité est donc notre but, non pas un traité qui flatte l'affaire du Mexique, mais bien la nôtre.

Notre but, c'est de forcer le Mexique à reconnaître comme notre propriété ce que nous réclamons. Une guerre plus vigoureuse ne nous mènerait pas au-delà, et lors même que nous entrerions à Mexico cette année, à quoi cela nous servirait-il? Cela nous prendrait 70,000 hommes, 40 millions de piastres, simplement pour le plaisir d'aller chercher à Mexico une paix que l'on viendra nous offrir sur les bords du Rio Grande.

"Mais du reste ce n'est là qu'une simple hypothèse, car rien ne nous garantit que nous arriverions à Mexico. Nous aurions en outre l'air de vouloir conquérir le pays lui-même, et comment pourrions-nous l'occuper, sinon en prodiguant le sang et les trésors? Nous aurions à lutter contre les obstacles naturels qui sont si redoutables, et en même temps contre un peuple qui se laisse vaincre, mais que l'orgueil soutient. Le *vomito* viendrait en aide à l'escopette mexicaine.

"Si le succès ne couronnait pas immédiatement notre entreprise, qu'arriverait-il? Il nous faudrait de nouveaux hommes et de nouveaux trésors. Où les trouverait-on? L'élan des engagements volontaires est passé; l'argent ne se trouve point facilement, on en sait quelque chose; et d'ailleurs l'unanimité des opinions ne viendrait plus en aide à la guerre. On en discuterait les causes, on en discuterait surtout la conduite; les plaintes, le mécontentement, la désaffection s'en suivrait, et le gouvernement pourrait bien se trouver privé complètement de l'appui de la population.

"Et puis il resterait, dans le cas même d'un succès complet, une effrayante question à résoudre. A qui appartiendrait le nouveau territoire? Le Nord déclare qu'il ne veut pas permettre l'extension de l'esclavage; le Sud de son côté n'entend pas se voir exclu d'un sol qu'il a aussi payé de son sang et de ses deniers. Ni l'un ni l'autre ne céderait sans doute, et que l'on songe aux conséquences!

"Nous avons sous les yeux des exemples qui doivent nous dégoûter de toute occupation armée: la France en Algérie; la Russie dans le Caucase. La première compte déjà seize campagnes; la seconde dix pour le moins; et chaque année c'est à recommencer. Combien nous en faudrait-il pour surmonter au Mexique les obstacles que nous présentent le sol, le climat, la population, les croyances religieuses, les antipathies de races? Tous nos efforts n'aboutiraient qu'à nous assurer ce que nous possédons déjà. Nous dépenserions en pure perte un sang précieux et des trésors infinis; nous y sacrifierions aussi la liberté commerciale. Et après tant de sacrifice, annexerions-nous le Mexique? Non, car il ne renferme pas une race homogène à la nôtre. Non, car cette race ne nous ressemble aucunement; et le Mexique ne nous appartiendrait que lorsqu'elle aurait cessé d'exister.

"Je voterai donc contre l'amendement du sénateur du Michigan et je me réserve de présenter ultérieurement quelques considérations sur d'autres points."

M. Cass annonce l'intention de prendre la parole, et la discussion est renvoyée au lendemain.

Chambre des Représentans.—La motion faite par M. Douglass, d'expulser de la Chambre le rapporteur de l'*Union*, est repoussée par une énorme majorité. Onze membres seulement votent dans l'affirmative.

La discussion du "Bill des trois millions" continue sans amener encore de résultats.

M. Collamer du Vermont présente des résolutions contre l'extension de l'esclavage, adoptées par la Législature de l'Etat qu'il représente; et M. Hunt annonce la présentation d'un bill pour venir à l'aide de l'Irlande.

Nous apprenons du capitaine Brown, de la barque *St. Mary*, que le 6 de ce mois, la barque *Mayflower*, ayant à bord 351 volontaires de Richmond, est entrée à la Havane, pour faire de l'eau et se procurer des médicaments, attendu qu'un grand nombre de ces volontaires étaient malades. Cette barque devait remettre en mer sous quelques jours et se rendre au Mexique.

Le général Taylor et la Virginie.—La Chambre des délégués virginiens a adopté, le 8 courant, à l'unanimité, des résolutions de remercîments au général Taylor et à sa brave armée, pour leur conduite dans les engagements de Palo Alto, Resaca de la Palma et Monterey. Elle a de plus décidé que des sabres d'honneur seraient offerts au nom de la Virginie au général Taylor, ainsi qu'aux colonels MM. Payne et John Garland, tous trois nés en Virginie.

La Sous-Trésorerie.—Le *Journal du Commerce* de New-York, qui, on le sait, est animé d'assez vives sympathies pour les locofocos, n'a pas pu cependant se décider à donner son approbation au système de la Sous-Trésorerie. Cela tient à ce que ce journal justifie son titre et qu'il comprend les vrais principes de la circulation. Il ne se gêne pas d'ailleurs pour dire bien nettement à ses amis les locofocos que, s'ils tiennent tant à cette absurde machine de la Sous-Trésorerie, c'est qu'ils sont parfaitement incapables d'entendre ces mêmes principes. Le commerce est le véritable régulateur de l'équilibre des espèces; il se charge de les faire arriver où elles sont nécessaires; et ceux qui ne veulent pas le comprendre, sont des imbéciles. Ainsi le dit notre confrère de New-York.

"Il ne manque pas d'espèces à la Nouvelle-Orléans, dit-il, et les fonds qui se trouvent à New-York au crédit du gouvernement, peuvent aussi bien se payer en espèces à la Nouvelle-Orléans qu'à New-York. Les Banques ont entre elles des comptes-courants et des lettres de change au moyen desquels tout cela peut se régler sans trouble ni dépense. La stupidité de la Sous-Trésorerie s'imagine qu'il n'y a pas d'autre transfert possible que le transport réel des espèces au moyen de wagons ou de chars, et que ce transport offre dans tous les cas un bénéfice. Oui, cela est à peu près aussi utile que de vider un bassin d'un côté, tout en le remplissant de l'autre! Ce serait assurément une lourde dépense que d'expédier de New-York au Mexique quelques milliers de barriques d'eau, pour donner plus de profondeur à l'eau des ports de ce pays. Ne vaudrait-il pas mieux alors se servir de l'eau qu'on y trouverait déjà et qui ne coûterait rien!

Secours à l'Irlande.—De toutes parts des assemblées ont lieu pour ouvrir des souscriptions en faveur de l'Irlande. A Washington, il s'en est tenue une sous la présidence de M. Dallas, assisté de vice-présidents pris dans tous les Etats de l'Union. M. Webster y a présenté des résolutions qui recommandent des dons immédiats en argent ou en nature. Le Maire et le Collecteur de Baltimore sont au nombre de ceux qui sont chargés de recevoir des souscriptions.

THEATRE D'ORLEANS.

Ce soir, il y aura foule au théâtre. Reprise de la *Norma*, chantée par M. Dufleyte, Mmes Fleury-Jolly et Casini. Un vaudeville précèdera l'opéra.

Chronique Locale.

Petite guerre.—Nous apprenons que la Légion nous donnera encore cette année l'intéressant spectacle d'une petite guerre. C'est toujours, on le sait, le 22 février, anniversaire de la naissance de Washington, qu'a lieu cette solennité militaire.

Affaire de parjure.—Le recorder Baldwin s'est occupé hier de l'affaire de George Strausbach et de David Sayers, accusés tous les deux de s'être parjurés à la dernière élection. Des témoins ayant affirmé que Straubach avait voté deux fois, le recorder l'a renvoyé pardevant la Première Cour de District, pour y subir son jugement. Le second prévenu a été renvoyé de la plainte.

Police.—Nous nous sommes transportés hier aux bureaux des différens recorders, et nous en sommes sortis tout aussi pauvres. Pas la moindre petite histoire d'escroc à raconter aux lecteurs. Décidément la police s'endort.

Première Cour de District.—Le nommé Thomas Powell a été mis hier en jugement pour diffamation, et a été déclaré coupable par le jury.

Conseil général.—Cette assemblée n'a pas siégé hier soir: elle se réunira de nouveau demain à l'heure accoutumée.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Mercredi, 17 février 1847.

M. Smith présente un mémoire de plusieurs habitans de la 2e municipalité, priant la législature de passer une loi pour faciliter la liquidation de la dette municipale, sans augmentation d'impôt pour les citoyens. Ce mémoire est référé à un comité spécial de cinq membres.

M. Smith fait observer que la pétition porte la signature des citoyens les plus anciens et les plus respectables de la Nouvelle-Orléans, lesquels possèdent ici pour environ vingt millions de propriétés. Ces signataires déclarent que la dette des différentes municipalités s'élève à plus de six millions de piastres, c'est-à-dire qu'elle égale en valeur un huitième de toutes les propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans. Les pouvoirs des conseils municipaux ne peuvent rien pour opérer l'extinction de cette dette; leurs efforts n'ont fait jusqu'ici qu'augmenter le mécontentement. Si l'Etat venait en aide aux municipalités, celles-ci pourraient rembourser graduellement les avances qui leur seraient faites. Les taxes municipales sont seize fois plus fortes que celles de l'Etat, et rien n'annonce qu'elles puissent jamais être réduites.

M. Smith présente les résolutions suivantes:

Résolu par la Chambre des représentants et le Sénat, &c. 1o Que tous les citoyens patriotes des Etats-Unis doivent des remercîments et des actions de grâce au major-général Taylor, ainsi qu'aux officiers et aux soldats qui ont pris part à l'assaut de Monterey, à cause du talent et de la bravoure qu'ils ont déployés dans cette occasion.

2o Que la législature, au nom de l'Etat de la Louisiane, vote des remercîments au major-général Taylor, à ses officiers et aux soldats qui ont combattu sous leurs ordres.

3o Que le gouverneur de l'Etat est par les présentes autorisé à acheter un sabre qui sera présenté au brigadier-général Worth, au nom de l'Etat de la Louisiane, en témoignage du respect et de l'admiration que professent les citoyens de cet Etat pour son talent militaire ainsi que pour le courage et l'habileté dont il a fait preuve dans l'attaque des différentes redoutes qui protégeaient Monterey, &c.

4o Que la somme de $500 est mise à la disposition du gouverneur de l'Etat pour lui permettre de mettre à exécution les résolutions précédentes.

Ces résolutions donnent lieu à un long débat et sont enfin adoptées à une majorité de 51 voix contre 6. Elles sont immédiatement transmises au Sénat.

L'ordre du jour appelle ensuite le bill des encanteurs. La Chambre le discute en comité général, sous la présidence de M. Bullitt, et lui fait subir divers amendements.

Le comité s'étant dissout, la Chambre s'ajourne faute de quorum.

Sénat.—Le Sénat vote les deux bills suivants introduits par M. Hunter: "Acte pour rétribuer les jurés dans la paroisse [illegible] Rapides;" et "Acte pour autoriser l'avocat [illegible] district, du 13ème district judiciaire, à [illegible] plainte dans plusieurs affaires [illegible] pendantes dans la paroisse Rapides."

Plusieurs autres bills subissent une 2de lecture et sont adoptés.

Le Sénat siège ensuite à huis-clos, et ratifie les nominations suivantes:—Clark Woodruff, auditeur des comptes publics; Noel Bernoudy, collecteur des taxes d'Etat pour la rive droite de la paroisse d'Orléans; D. Stickney, capitaine du port; MM. Salomon High, A. Capdevielle et J. Clark, gardiens du port.

Marine.—Un cutter de la douane, le *Pawnee*, revenant d'une croisière, a été obligé d'entrer à Norfolk, il y a quelques jours, au milieu d'un ouragan fort violent. Il avait à bord douze hommes malades et presque morts de froid.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 1.

Séance de lundi, 15 février 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement. Les membres présents furent l'honorable Jh. Genois, recorder-président, MM. les aldermen A. Derbès, R. Hagan, Z. Latour et E. Wiltz. Faute de quorum le Conseil prend un recès de dix minutes.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent:

L'honorable J. Genois, président, MM. les aldermen A. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faures, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, J. E. Slingerland, P. Shiels et E. Wiltz—9.

Absents, MM. les aldermen Cyprien Dufour, J. Duplessis, James B. Marks—3.

Le procès verbal des dernières séances est lu. M. Fabre fait la motion, qui est adoptée, que la séance du premier de ce mois soit amendée de manière à substituer le nom de M. Derbès à celui de M. Wiltz, dans la composition du comité auquel est référée la lettre de M. John De Buys. Cette rectification faite, toutes les séances sont approuvées.

Le message suivant, transmis par le Maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 15 février 1847.

A. M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Comme j'ai l'honneur de vous transmettre une proposition cachetée pour les réparations à faire à la prison.

Je suis avec respect votre très humble serviteur, A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, les propositions cachetées pour réparer la prison restent déposées sur le bureau, sujettes à l'appel du conseil.

Appel des Comités.

M. Faurès, président du comité des finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier du département de la Police	$15,892 41
Trésorier des Travaux publics	121 23

M. Fabre présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Résolu qu'à l'avenir il sera du devoir des trésoriers de balancer leurs livres le lundi, à 3 heures P. M., au lieu du samedi.

M. Faurès présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est adoptée:

Résolu que l'avocat de cette municipalité est prié de commencer des poursuites contre M. A. Hart, pour un lot de terre situé dans la rue Franklin, entre les rues Conti et Bienville. Ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 159, 9, 6. Ce lot de terre a été vendu le 19 décembre 1842, au sieur Hart, qui ne s'est point conformé aux termes et conditions de la vente.

M. Hagan, président du comité des améliorations, présente les rapports et résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles ont été adoptés. La résolution pour mettre un toit à l'Hôtel-de-Ville a été amendée par M. Shiels, et celle qui autorise le voyer à placer de nouvelles tables au marché aux légumes a été adoptée, avec un proviso de M. Derbès. M. Latour avait demandé que le voyer fut également autorisé à placer de nouvelles tables à la Halle aux boucheries, mais cette demande a été rejetée.

"Le comité des améliorations auquel a été référée la lettre de M. Jean Communy, annonçant que d'ici à trois semaines, il aura terminé la pose d'une des machines à dessécher, et qu'il sera prêt à commencer les fondations de la nouvelle qu'il attend de Cincinnati, et priant le Conseil de faire vendre la vieille machine qui est maintenant en opération, a l'honneur de vous offrir la résolution suivante:

Résolu que des propositions cachetées, adressées au maire, seront reçues par ce Conseil jusqu'à lundi le [illegible] mars, pour la machine, les bouilloires maintenant en usage pour le dessèchement du faubourg Tremé, la machine fonctionne maintenant au bout de la rue d'Orléans, sur le bayou St-Jean. L'acquéreur devra faire enlever à ses frais ladite machine, lorsqu'il en recevra l'ordre du voyer de cette municipalité, ce qui n'aura lieu que lorsqu'une des machines que M. Jean Communy doit monter, sera prête à marcher: les conditions de la vente sont, billets endossés à la satisfaction du comité de finances, à six mois de date du jour que la machine sera livrée.

Quant à ce qui regarde la lettre de M. P. Mooney qui demande à changer les conditions de son contrat, pour l'ouverture de la rue Bienville, votre comité est d'avis que sa demande est inadmissible, car ce serait donner en quelque sorte le droit aux autres personnes qui ont passé des contrats avec cette municipalité, de faire la même demande.

En conséquence,

Il est résolu que le voyer est et demeure autorisé à régler aussi promptement que possible avec M. P. Mooney, pour tout l'ouvrage qui est achevé, conformément au contrat.

Quant à la lettre de M. James Keninure, votre comité se bornera à vous offrir la résolution suivante:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre sur le trésorier du département des travaux publics, un mandat de la somme de deux cent quarante-cinq piastres et 12 cents pour un mât de pavillon et ses accessoires, achetés de M. James Keninure, par la municipalité.

Le comité des améliorations ayant accepté le plan fait par le voyer pour mettre un toit sur l'hôtel de ville, a l'honneur d'offrir à votre approbation la résolution suivante:

Résolu que le délai fixé pour recevoir des propositions cachetées pour mettre un toit à l'hôtel de ville est et demeure prorogé jusqu'à lundi prochain 22 du courant. Le plan et le cahier des charges sont déposés au bureau du voyer. Le maire est prié de faire publier dans la gazette officielle, aussi promptement que possible, la présente résolution.

Résolu que le voyer (du consentement du comité des améliorations), est et demeure autorisé à faire placer, au marché aux légumes, autant de tables que le besoin public pourra l'exiger; nonobstant toute ordonnance ou partie d'ordonnance à ce contraire. Pourvu que les personnes qui occupaient des tables au marché aux légumes le 31 décembre 1846, aient la préférence sur toute autre personne.

M. Derbès, comme membre du comité des améliorations, présente les résolutions suivantes, lesquelles sur motion et après dispense des règles sont adoptées:

Résolu que le recorder est et demeure par les présentes autorisé à nommer, en remplacement des aldermen qui ne font plus partie de ce conseil, de nouveaux membres pour composer le comité pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade.

Il est de plus résolu que ce comité est requis dans le plus bref délai, de conférer avec les membres du comité nommé par la 3e municipalité, sur la nécessité d'ouvrir la rue de l'Esplanade et de faire un rapport à ce sujet le plus tôt possible.

M. Fabre prie le conseil de suspendre l'action du règlement, pour lui permettre de présenter deux résolutions. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès et Giquel avaient voté dans la négative, 2; et que MM. Fabre, Faurès, Hagan, Latour, Slingerland, Shiels et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative, 7. Le conseil ayant suspendu l'action du règlement, M. Fabre présente les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, sont adoptées:

Attendu que l'Etat de la Louisiane a toujours payé les dépenses encourues pour la célébration du 8 janvier, et attendu que la législature de cet Etat n'était pas en session le 8 janvier dernier, les dépenses encourues pour célébrer ce glorieux anniversaire, ont été payées par la ville de la Nouvelle-Orléans;

Résolu que nos représentants à la législature sont et demeurent poliment invités à faire tous leurs efforts pour obtenir que l'Etat rembourse à cette Municipalité la somme de quatre-vingt-douze piastres et cinquante-trois cents, proportion payée par cette corporation pour la célébration du 8 janvier 1847.

Résolu que le trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer sur le mandat du maire, à chacun des assesseurs d'état pour la paroisse d'Orléans, savoir: à MM. D. O. Nadaud, E. Wiltz, B. Sommereau, la somme de $41 66½, formant la proportion due par cette Municipalité, conformément à une résolution du conseil général.

M. Shiels prie le conseil de suspendre l'action du règlement pour lui permettre de présenter deux résolutions. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Faurès et Giquel avaient voté dans la négative, 3; et que MM. Fabre, Hagan, Latour, Slingerland, Shiels et Wiltz, avaient voté dans l'affirmative, 6. Le conseil ayant suspendu l'action du règlement M. Shiels présente les résolutions suivantes:

Résolu que la résolution approuvée le 5 mars 1833, intitulée: Ordonnance pour détruire ou endommager le pavage durant la confection par le contracteur, est et demeure abrogée, nonobstant toute résolution à ce contraire.

Attendu que la rue de la Douane est encore barricadée et attendu que M. Denis Grima a été payé pour avoir pavé la dite rue, il est résolu que le voyer est et demeure requis de faire enlever immédiatement les barricades de la rue de la Douane. L'appel nominal demandé sur la motion de suspendre l'action du règlement pour s'occuper des dites résolutions, il a paru que MM. Fabre, Hagan, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative, 4; et que MM. Derbès, Faurès, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans la négative, 5. Le conseil n'ayant pas suspendu l'action du règlement, ces résolutions sont mises à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le Conseil prend en considération les propositions cachetées pour réparer la prison.

M. John McGurnes offre de contracter pour $2,940

M. Benj Howard,	$2,800
M. J. L. Sater,	$2,100
M. Gobet et Amiel,	$1,300
Simeon Monde	$1,350

Sur motion de M. Hagan, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le Conseil de la Municipalité No. Un accepte les propositions de M. Siméon Monde, de réparer la prison, conformément à la résolution du premier de ce mois, pour et moyennant la somme de treize cent cinquante piastres, (1,350.)

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une pétition de M. John McGurnis demandant $400 pour avoir pavé en pierres platies, le pourtour de la pompe à feu, d'après le contrat de MM. Bell et Gontz. M. Shiels fait la motion que cette pétition soit référée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir; l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Fabre, Hagan, Slingerland, et Shiels avaient voté dans l'affirmative, 4; et que MM. Derbès, Faurès, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans la négative, 5. Cette motion est rejetée.

Sur motion, cette pétition est référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Louis H. Pilié, priant le Conseil de lui faire rembourser $43 33 1/3 payées à Mme Colas, pendant la maladie de son mari, ex-wharfinger. Cette lettre est référée au comité des améliorations avec le pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de MM. John B. Byrne, réclamant $4 50. Référée au Recorder avec pouvoir d'agir.

M. Shiels fait une motion d'ajournement qui est rejetée.

Lecture est faite d'une lettre de M. Percy, priant le Conseil de lui permettre de poser du bois dans un terrain vide, situé rue du Quartier entre les rues Condé et Royale. M. Fabre fait la motion que cette lettre soit référée au comité des réclamations. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Giquel, Latour, avaient voté dans la négative, 3; et que MM. Fabre, Faurès, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 5. Cette motion est adoptée. Mr. Wiltz, ayant par erreur voté dans l'affirmative, demande et obtient la reconsidération du vote. M. Latour fait la motion que le Conseil suspende l'action du règlement, pour s'occuper immédiatement de la dite lettre. Cette motion est rejetée, et la lecture est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lecture est faite d'une pétition de M. J. A. Nautre, avocat de M. Kohn, priant le Conseil de remettre l'amende infligée à son client. M. Giquel fait la motion que cette pétition soit déposée sur la table. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Giquel, Slingerland et Shiels avaient voté dans l'affirmative, 3; et que MM. Derbès, Fabre, Latour et Wiltz avaient voté dans la négative, 4. Cette motion est rejetée. Sur motion, cette pétition est référée au Recorder.

L'appel nominal demandé, constate la présence de MM. les aldermen Derbès, Fabre, Giquel, Latour et Wiltz, 5, faute de quorum, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 22 du courant, à 5 heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.

Séance extraordinaire de mercredi, 17 février 1847.

Le conseil devait se réunir ce jour, à midi, à la requête du Maire.

M. Fabre est appelé au fauteuil.

Les membres présents furent, MM. les Aldermen Cyprien Dufour, J. L. Fabre et P. Shiels.

Sur motion de M. Dufour, le Conseil prend un recès d'une demi-heure.

Le conseil s'étant réuni de nouveau, M. F. L. Fabre est appelé au fauteuil.

Les membres présents furent MM. les Aldermen Cyprien Dufour, J. L. Fabre et P. Shiels, 3.

Faute de quorum, le conseil s'est ajourné à mardi prochain, 23 du courant, à 5 heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

ENCAN.—La grande vente de Propriétés, qui a été commencée le 16 courant, par MM. Beard, Calhoun & Co. sera continuée aujourd'hui à midi. Il sera procédé à l'adjudication des terrains de ville, et l'on reprendra à 1 heure, la vente des propriétés situées à la campagne, laquelle vente n'a pu encore être terminée.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS, Mercredi soir, 17 février 1847.

COTON.—Le marché est [illegible] et les prix tendent à la baisse. Les ventes du jour n'ont pas dépassé 1,000 balles.

SUCRE.—Les prix sont fermes [illegible] MELASSE.—Les ventes [illegible] gallon.

FARINE.—[illegible] Les ventes qui ont atteint le chiffre de 2500 barils ont commencé à $5 90 et le soir [illegible] à $6 37½ le baril. Les détenteurs demandent $6 50.

MAIS.—La demande n'a pas été moins active, et [illegible] le stock en premières mains a été enlevé à $1 le boisseau. Les ventes dépassent 90,000 boisseaux. Le marché est très ferme.

CHANGE.—Nous n'avons aucune variation, soit à l'intérieur, soit pour l'étranger. Sterling, de 104 @ 105; francs, de 5.42½ à 5.30, sur New York, à 60 jours, de 2½ à 2¾ p. c. d'escompte, à vue, de ¼ à 1 p. c. d'escompte.

FRET.—Aucun engagement nouveau.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS

Navire ang New Zealand Wilson, pour Liverpool.
Barque ang Ocean, [illegible], pour Liverpool.
Convoy, Prescott, pour Charleston.
Brick suédois Excellent, Carson, pour Gothenburg.
Benj Litchfield, Smith, pour New York.
Franklin Adams, Lewis, pour New York.
Goelette J A Simpson, Anderson, pour New York.
Steamer Ambassador, Bredman, pour St Louis.

ARRIVÉS

Navire Isabella, Briggs, d'Anvers.
Barque ang Nerway, McLelan, de Gloucester.
St Mary, Brown, de la Havane.
Brick Julia Moulton, Golden, de Savannah.
Goelette T F Hunt, Harrison, du Port Lavacca.
White Wing, Warfield, de Pearl River.
Sea, Flanders, de Brazos Santiago.
Wm Thompson, Crowell, de Tampico.
St-Paul, —, de Tampico.
Steamers Sultan, Bercier, de la Pointe à la Hache.
Oregon, Hiern, de la Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Latona, Sweeer, de Shreveport.
Belle of the West, Fulton, de Cincinnati.
Annawan, Wilson, de Camden.
Belle of Arkansas, Caldwell, Point Pleasant.
Valabuska, Aukrine, de Moscow.
Wasp, Holmes, de St-Blas.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Sarah Sands	Janv. 12	de Liverpool	à New-York
Cambria	Fev. 4	do	à Boston
Un vapeur neuf	Mars 1	do	à New York
Hibernia	Mars 4	do	à Boston

Le navire LEONIDAS, pour le Havre, sera expédié aujourd'hui. Les expéditeurs sont priés d'avoir leurs manifestes prêts. Le sac aux lettres sera fermé le vendredi 19, à 4 heures P. M.
18fev H H GALE.

BANQUE DE CITE.
Nlle-Orléans, 17 février 1847.
CETTE Banque sera fermée lundi prochain, 22 courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets payables ce jour-là, devront être payés samedi 20 courant.
16fev R. J. PALFREY, Caissier.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN.
Séance de lundi 15 février 1847.
RÉSOLU que le délai fixé pour recevoir des propositions cachetées pour mettre un toit à l'Hôtel-de-Ville, est et demeure prorogé jusqu'à lundi prochain 22 du courant. Le plan et le cahier des charges sont déposés au bureau du voyer.
(Signé) Jos. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 16 février 1847.
18fev (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

PATE PECTORALE DE REYNAULD aîné, do de mou de veau de Dégenetais.
LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits.
18 fev H BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

PILULES Ferrugineuses de Vallet;
do dites graines de Santé de Frank;
Pastilles de Vichi, do de Lactaté de Fer;
Antiglaireux de Guillie; Sirop de Lamouroux;
Sulphate de Quinine et de Morphine; feuilles d'étain;
Flacons bouchés en verres, de toute grandeur, etc
Reçus de France et à vendre en gros, par
18 fev H BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

SUCRE de la Havane—30 caisses sucre jaune, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
18fev 34, rue Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Regalias, Millares et autres de différentes marques, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
18fev 34, rue Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—200 sacs, en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
18fev 34, rue Vieille Levée.

CAFÉ—446 sacs, 1re qualité, en débarquement de la barque St-Mary, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
18fev 26, Vieille Levée.

AVOINE—300 sacs avoine, à vendre en magasin par DABAN, QUEYROUZE & Co,
16fev 11 et 13, St-Louis.

DIVERS—A vendre par J. MORALLIERS [illegible]
[illegible]

ATTENDU qu'à une élection tenue dans le cinquième District représentatif, le vendredi 12 du courant, pour nommer un représentant à la Législature, les deux candidats, B. G. Fontenau et Charles Foréall, ont obtenu le même nombre de voix; et Attendu qu'en vertu d'un acte de la Législature, approuvé le 25 janvier 1847, il est fait un devoir au Sherif de donner, dans les dix jours qui suivront la première élection, et pendant au moins dix jours avis d'une nouvelle élection, en conséquence,

Avis est par le présent donné aux électeurs qualifiés dudit district (lequel se compose de toute cette portion de la première municipalité comprise entre une ligne passant par le milieu de la rue St Louis et se prolongeant jusqu'au chemin de la Métairie; de là suivant le dit chemin jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, et de là en descendant le milieu de la rue St Philippe depuis le fleuve jusqu'à sa jonction avec le bayou St Jean; et de là en suivant ledit bayou jusqu'au chemin de la Métairie, de là suivant toujours ledit chemin de la Métairie jusqu'à la rue St Louis) qu'une élection aura lieu samedi 27 du courant, pour nommer un représentant dudit district, en remplacement de M. Louis St Martin démissionnaire.

Le Poll sera ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après midi, dans les bureaux suivants, désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, sous la présidence et le contrôle des commissaires et secrétaires déjà nommés conformément à la loi, savoir:

Bureau No 10.—Pour toute cette partie du 5ème District représentatif, comprise entre le fleuve, la rue des Remparts, la rue St-Louis et la rue St-Pierre, au café de la Ville, encoignure St Pierre et Chartres, sous la surveillance de MM. Philippe Avegno, Benjamin Van Ostern et Nicolas Curtis, commissaires, et de MM. Louis Bozonier et Antoine Bozonier, secrétaires.

Bureau No 11.—Pour toute cette partie du même district comprise entre le fleuve, la rue des Remparts, la rue St Pierre et la rue St Philippe; au café de Salassi, vis-à-vis le théâtre d'Orléans, sous la surveillance de MM. Guy Dreux, Paulin Blanque et J. E. Faures, commissaires, et de MM. V. Joumarron et Arthur Arroyo, secrétaires.

Bureau No 12.—Pour toute cette partie du dit district située derrière la rue des Remparts, entre les rues St Louis et St Philippe, à la case à pompe de la rue Dumaine, entre Remparts et St Claude, sous la surveillance de MM. Z. Latour, Clément Ramos et James Lully, commissaires, et de E. A. Michel et F. Wiltz, secrétaires.

Les votes seront comptés aussitôt que la boîte au scrutin aura été fermée, et les retours en seront immédiatement faits au shérif.

Bureau du shérif, 16 février 1847.
17 fev—10 J. L. LEWIS, Sherif.

1ère MUNICIPALITÉ—Bureau du Voyer.
IL sera reçu à mon bureau, jusqu'à samedi, 20 courant, des propositions cachetées pour l'achat d'un mât de pavillon ayant 86 pieds de long, 18 pouces de diamètre d'un bout et 10 pouces de l'autre, avec son gréement entièrement neuf: le mât est sur la promenade Carondelet, en face le chantier de M. McArthur; le gréement est chez M. Keninure, 23, rue St Pierre. Conditions comptant.
17 fev L. SURGI, Voyer.

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ,
Par Eugène Sue.
La neuvième livraison de MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, vient d'être reçue par le soussigné,
V. HEBERT, Libraire,
16fev 149, rue de Chartres.

CONDUITS à la geôle de la seconde municipalité, Amelia THOMPSON, mulâtresse, âgée d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 2 pouces [illegible], se disant libre, maison la croit esclave.
GEORGE JOHNSON, nègre d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 3/4, se disant appartenir à M. [illegible] de Memphis Tennessee.
WASHINGTON, nègre d'environ 22 ans, taille de 5 pieds [illegible] pouces 3/4, se disant appartenir à M. Wiley [illegible] Comté Ch. Mississippi.
ALEXANDRE, mulâtre âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, se disant appartenir à M. Thomas Farrell.
Les propriétaires sont requis de venir retirer leurs esclaves, de prouver leur propriété et de payer les frais.
16fev N H HACKETT, Gardien.

A VENDRE—300 Pêchers et Pruniers [illegible] qualité, venant de New York par le navire [illegible] de M. Roche, de Morristown, New Jersey, à vendre par
ANTHONY FERNANDEZ.
16fev No [illegible].

PERDU—Ces jours derniers, un bracelet [illegible] St Anne et Royale, un Bracelet monté [illegible] forme de serpent. Une bonne récompense sera accordée à la personne qui le remettra au bureau de cette feuille.
16fev—3t

CHAPEAUX de Paille et Mexicains—Viennent d'être reçus par le navire Kentucky, et à vendre par FROST & Co,
16fev 10, Magasins.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Actuellement en débarquement du navire Kentucky, et à vendre par FROST & Co,
16fev 10 Magasins.

CHANDELLES CIRES—10 caisses venant d'arriver à vendre par FROST & Co,
16fev 10 Magasins.

SUCRE Havane—39 caisses sucre blanc, en magasin, à vendre par
Wm. H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

FROMAGE—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm. H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

VIN—200 quarts pipes et 1/2 pipes Port, Malaga, Paxo Madère, &c.—Aussi Champagne et St. Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

COUPEROSE—275 barils couperose anglaise, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

HUILE ET BLANC DE BALEINE—à vendre par J. W. STANTON & Co.
Encoig. Magasins et Lafayette.

MERINOS—Merinos français, qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

COUTILS—2 balles coutils, bariolé, nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
8 fev 36 rue de Chartres.

GANTS FIL—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

CHAUSSETTES FIL—1 caisse 100 douzaines chaussettes fil écru et blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

TAPIS DE TABLE—1 paquet 100 tapis de table 4/4, 5/4 et 6/4, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
8 fev 36, rue de Chartres.

CHEMISES SOIE—50 douzaines chemises soie à bas prix, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
8 fev 36, rue de Chartres.

EAU DE VIE en Douane (Alex Seignette;—6 demi-pipe et 7 quarts, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
8fev 36, rue de Chartres.

REÇU directement et à vendre, un assortiment de vins de Bordeaux rouges et blancs.
V. ALLAIN,
16 fev—6fen15j No 17, rue Conti.

A VENDRE en débarquement du navire français Nil, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande
535 barriques vin rouge, St-Gilles;
20 do do Languade;
14 do do St-Clair;
30 do do St Georges;
20 do vin blanc de côte;
200 barils do
42 do Madère;
550 paniers huile de Plagniol et de Noe
150 caisses do diverses marques;
30 paniers do de 24 1/2 bouteilles, de Plagniol,
100 caisses eau verte, de J. Fiquet;
150 do salaisons assorties,
107 paniers bouteilles vides;
90 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton;
60 do muscat-Frontignan vieux;
1100,000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes;
40 do de 12 cruchons curaçao;
40 do de 24 1/2 do do;
30 do marasquino en flacons et 1/2 flacons.
75 do liqueurs fines et superfines;
25 do fruits à l'eau de vie;
150 paniers anisette fine et superfine;
40 balles amandes à la dame;
50 caisses eau de fleurs d'oranger
Amandes en sorte, douces et amères en jarres;
Graines pour oiseaux;
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co,
6 nov 27, rue St Louis.

A VENDRE par les soussignés:
250 barriques vin rouge de Bordeaux, $19 à 25
100 barriq. vin rouge vieux des ters crus, 30 à 60
150 barils vin blanc, diverses qualités, 12 à 25
600 caisses vin rouge do do 2 à 6
150 caisses vin rouge Château Haut Brion, années 1839, 1840 et 1842, 9 à 12
50 caisses vin Gruau Larose, 9 à 12
150 do vins blancs diverses qualités, 2 50 à 6 50
100 do liqueurs superfines de Bordeaux,
100 do absinthe suisse de Pernod et Bertoud fils,
50 do kirch do do
50 do de Bordeaux,
100 do Curaçao supérieur, 50 do marasquino,
150 paniers guignolet d'Angers,
90 caisses de 25 paniers anisette superfine,
300 do cerises à l'eau de vie, riches étiquettes,
100 do abricots à do do
15 do prunes à do do
75 do fruits assortis, do do
4000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile,
200 demi-boîtes truffes du Périgord, très noires,
400 demi boîtes petits pois aux aumodes,
100 demi boîtes cèpes à l'huile,
6 caisses de divers gibiers et pâtés truffés,
50 quarts Porto—2 pipes vieux Porto très supérieur—12 octaves vieux vin pâle Sherry—30 quarts Tenerife et Madère—3 pipes genièvre de Hollande, marque du cerf et steam boat—15 barils vieux Monongahela et Bourbon whiskey—Rhum de la Jamaïque et whiskey d'Irlande en damejeannes—100 caisses fraises et framboises au jus—150 caisses fruits assortis au jus—Prunes sèches en paubans de diverses dimensions—Amandes et raisins secs, figues de Smyrne—100 paniers huile d'olive de 12 onces—400 paniers vin de Champagne de diverses marques, entr'autres celles si favorablement connues du Comte Joinville, Prince de Joinville.
LORELIUS & Co,
26j Encoignure Royale et Douane.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTIONS MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés.
L A GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
UN PIANO entièrement neuf, de la manufacture de M. Alloway. Une belle et commode VOITURE de maître, toute neuve, ayant de beaux harnais.
Pour s'entendre sur le prix et voir les objets, s'adresser rue Bourgogne, No 193, au second.
13fev—3f

Bureau pour la vente de propriétés.
M. HOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
[illegible]

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 16 février 1847.
LES actionnaires de cette Banque sont notifiés par le présent avis, qu'une élection de 12 directeurs pour l'année courante, aura lieu au local de la Banque, lundi, le 1er mars prochain, entre 10 heures A. M., et à 2 heures P. M.
17fev R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1847.
CETTE Banque sera fermée lundi prochain 22 courant, ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE WASHINGTON. Les affaires de jour-là devront être réglées le samedi 20 courant. Les demandes d'escompte devront être faites le vendredi 19.
17fev R. M. DAVIS, Caissier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3.
Séance du 4 février 1847.
ATTENDU que le Conseil est d'opinion que l'ouverture et la prolongation des rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, serait avantageuse au public, il est résolu que le Maire devra donner, en anglais et en français, dans deux gazettes publiées à la Nouvelle Orléans, avis de l'intention qu'a ce Conseil d'ouvrir les dites rues Kerlerec, Tremé et Mystérieuse, comme suit, savoir:
1o La rue Kerlerec, à partir du point où elle se trouve actuellement, en suivant une ligne un peu oblique jusqu'à la rue d'Amour, de manière qu'elle aille aboutir exactement à la rue de l'Histoire.
2o La rue Tremé, depuis l'Esplanade, en suivant une ligne droite jusqu'à la rue Kerlerec, prolongée comme il est dit ci-dessus.
3o La rue Mystérieuse, à partir de la rue St Claude jusqu'à la rue Colombus, en suivant une ligne oblique.
Et le dit ouvrage sera fait conformément au plan fait par le voyer de cette Municipalité, le 6 janvier 1847, et déposé au bureau du Recorder de cette Municipalité.
Résolu de plus que l'avocat de cette Municipalité soit requis de remplir toutes les formalités voulues pour la mise à exécution de la résolution ci-dessus.
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 6 février 1847.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans bon laps de dix jours au plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle Orléans, le 10 février 1847.
11 fev—10 A. D. CROSSMAN, Maire.

COLLEGE St-TAMMANY,
A MANDEVILLE, Louisiane.
CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangements qui ont été pris doivent faire préférer ce Collège à beaucoup de parents pour surveiller l'éducation de leurs enfants dans le pays natal, parmi les avantages qu'il offre est celui de deux Bibliothèques, l'une destinée aux adultes et l'autre aux plus jeunes enfans, pour le temps de leur récréation, contenant chacune des livres instructifs [illegible] Une liste des amis de l'éducation [illegible] ces collections, et l'appareil de physique nécessaire aux études et expériences élémentaires, est déposée dans la Bibliothèque. Les personnes dont les noms suivent, composent le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'Institution sous leur patronage.
Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson.
L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouverneur.
L'Hon. Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat.
Le Gen. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat.
L'Hon. A B Crossman, Maire de la ville.
Le Juge Richardson, MM. Glendy Burke,
Le col. Maunsel White, John M Bell,
Le Juge Jones, Martin G Penn
Le Docteur C. McWhorter, C Ratcliff,
Le Général Lacoste, Chs Dimond,
Le Dr Walter Brashear, L. Lesassier,
L'Hon. Pierre Porche, J J Morgan,
L'Hon. [illegible] Carrigan, C Barton,
B N Forrest, W L Hodge.
Le [illegible] de cette institution est pour mettre en devoir à l'inspection le comité de l'inspecteur [illegible] l'état du collège en [illegible].
Les parents [illegible] confiance trompée en plaçant leurs enfans dans ce collège [illegible] Je serai en ville les 25, 27 et 28 de ce mois, à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres, et prendrai charge des élèves qui seront prêts à entrer le 1er mars. EDWARD BARNWELL.
Le prospectus se trouve chez S. Woodall, librairie, No 49 rue du Camp.
Les professeurs et maîtres d'étude sont priés de se tenir prêts le 28 février.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 186, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LE nouveau local qu'elle est installée depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le compléter [illegible] nombreuses exigences de l'enseignement [illegible]. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs [illegible] à l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.
Les objets d'enseignement sont la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire [illegible] la littérature et les éléments des sciences [illegible] une éducation complète. Une classe de Latin [illegible] depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Clair, Feinard, Nores et Lorel.
Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.
Les leçons de danse sont données par Mme Books. 6 oct

Institution de Mme Desrayaux,
Fondée en 1832 par Madame Le Fils,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES RAMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.
L'ARRIVÉE d'une maîtresse de Paris, par le Francis Depau, complète le personnel de l'établissement.
Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:
Direction et langue française, Mme Desrayaux. Histoire, Littérature, Leçons de sciences, M. A. Verrayaux.
Littérature Anglaise, Docteur Marsalay.
Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Miles Huet et Joffre;
Mlle Huet, avant obtenu son triple examen à l'hôtel de ville de Paris et muni de diplômes attestant sa capacité pour être directrice institutrice d'institution de premier ordre. Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.
Instruction religieuse, M l'abbé Lorenz.
Piano, Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hue Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théatre Français.
Leçons de danse, Mme Arabine Brooks.
Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.
Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

ON DEMANDE—Pour une Institution de Demoiselles, une DAME qui sache l'Anglais et le Français, et puisse diriger une classe élémentaire.
S'adresser de midi à 2 heures, au bureau de ce journal, rue du Camp, No 13. 15fev

Cours de solfège et de Musique vocale.
M. BROCARD a l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert dans l'Institution de Mme ABPIN rue Conti, entre St Louis et Bourgogne,
UN COURS DE SOLFÈGE ET DE MUSIQUE VOCALE,
Qui a lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 4 à 5 heures.
Les jeunes personnes étrangères à l'institution sont admises à ce cours. 15fev—15t

Librairie de Lelièvre, Rue Royale, No. 210, Encoignure de la place St Antoine.
EN VENTE: Essai sur la Liberté, par le Dr Chs. Deleri.
Formulaire magistral de Bouchardat.
Manuel de Thérapeutique homœopathique, par Bœnninghausen.
Pharmacopée de Jourdan.
Histoire de France, par Bonnechose.
Do do par Ozaneaux.
Plaques pour Daguerréotype.
Divers Traités sur l'hydropathie, Phonographie, &c., &c. 15fev—1m

REÇU par le brick Silenzio, cap. Piaggio, venant de Gênes,
174 pipes vin d'Espagne 1re qualité.
12 demi pipes do do
10 barils sardines, 85 caisses Limon.
400 paniers d'huile Plagniol.
20 barils amandes sans coques.
180 lentals de marrons du Piémont.
5 caisses saucissons de Boulogne.
100 do vermicelli et macaroni.
1,000 macarones d'ail; 60 sacs noisettes.
100 jarres vides, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
13fev Rue Jefferson, No 9 & 10

A VENDRE, pour cause de départ, une propriété connue sous le nom de Bayou-Vincent, consistant en une vaste maison à étage, divisée en dix appartements, écurie, remise, serre, bâche, châssis, ustensils de jardinage, terre et terreau. La propriété mesurant dix terrains comme environ faces aux rues Colombus et La Harpe, près le chemin du Bayou. Il y a aussi sur la propriété un assortiment de plantes pour le commerce, arbres fruitiers, mères pour la multiplication, tant sur les lieux que sur la place St Antoine, derrière la Cathédrale, où il en sera fait un encan le samedi de chaque semaine.
S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTE LOUGE, encoignure des rues St Claude et Bayou.
11 fev—1m

A VENDRE,—Une jolie propriété située dans la paroisse Jefferson, mesurant 4 arpents de face au fleuve, sur une profondeur entre lignes parallèles, courant jusqu'au lac Ponchatrain, environ deux lieues et demie.
La dite propriété est située à environ 12 milles de la ville sur la même rive, sur laquelle il y a une maison, des cabanes à nègres, écuries, &c.
Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. P. Longis, rue Royale, No 116.
11 fev—15f

PERDU—Un check tiré par par Mme Marc Artiguenave, en date du 13 avril 1845, de la somme de $800, sur la Banque des Améliorations, et approuvé par Bernard, secrétaire. Le paiement de ce check ayant été arrêté, il ne sera payé à personne. Une récompense sera donnée à celui qui pourra l'avoir trouvé. On rendra un service signalé en le remettant à V Visinier, à la Banque de la Louisiane. 12 fev—6
P LONGIS, 116, rue de Royale.

Marchandises fraîches de Printemps
WEST, OLIVER & WOOLLEY [illegible]
[illegible]

Quartier-Général.
ORDRE GÉNÉRAL.
LEGION DE LA LOUISIANE
Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1847.
Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira lundi 22 février prochain, à 9 heures précises du matin, en grande tenue sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.
Chaque commandant de compagnie devra fournir à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la dite revue, ainsi qu'un contrôle séparé du nombre d'hommes effectifs portés sur les contrôles.
Ce jour devant être consacré à des réjouissances nationales pour l'anniversaire de la naissance du père de la patrie, de l'IMMORTEL WASHINGTON, il sera tiré par le bataillon d'artillerie un salut national à la pointe du jour, à midi et au coucher du soleil.
La batterie de douze sortira attelée.
Il sera fait à l'infanterie une distribution de dix cartouches par homme.
Il est spécialement enjoint aux commandants de compagnies de faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.
La compagnie des Lanciers Louisiana No 1, capitaine Dupacher, devra se rendre sur la place d'armes une demi heure avant l'heure précitée, pour fermer la grille et en garder les portes.
La Légion devant passer une partie de la journée dans les environs de la ville, chaque homme devra se pourvoir en conséquence.
Le colonel Justin Durel commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J B Vigne commandant les deux escadrons de cavalerie, et le major Louis Gally commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.
D. AUGUSTIN, Brigadier Général.
22jan PAUL DORFEUILLE, Aide de camp.

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, le 15 février 1847.
LES officiers commandant les compagnies de la Légion, sont invités à se rendre au bureau du brigadier général [illegible] la Légion, vendredi, 19 du courant, à 10 heures du matin, pour recevoir le contingent qui revient aux dites compagnies respectives, provenant des fonds alloués pour l'année 1847, par les municipalités Nos 1 & 2 pour achat et entretien des équipements et effets d'après les tableaux d'inspection de l'année 1846.
D. AUGUSTIN, Brig Gen.
16fev J. A. NAUTRE, Aide de Camp.

Jeune Garde à Cheval
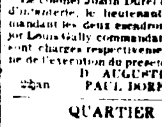
La compagnie se réunira chez val [illegible] 22 du courant, à [illegible] heures du matin et se rendra pour Washington, pour une revue d'inspection.
Par ordre du capitaine,
CONSTANT BACON,
Maréchal des logis chef.
Nlle Orléans, le 15 février 1847.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La Compañia tomara las armas y se reunira en el parage acostumbrado, el lunes 22 del corriente, a las 8 de la mañana, para revista de inspeccion, y despues pasar á conmemorizar este dia con el simulacro de costumbre.
Se recomienda la mayor puntualidad con un forma de invierno y armamento completo.
De orden del capitan,
JUAN JOSE RICO,
16fev Sargento Inspector.

Voluntarios Catalanes de la Louisiana, revista de inspeccion.
La Compañia tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, el lunes 22 del corriente a las 8 de la mañana, con armamento completo y uniforme de invierno.
Se recomienda a todos los miembros a mas exacta puntualidad.
N. Orleans, 14 febrero 1847.
De orden del capitan,
15fev M. BORDAS, Sargento.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 15 février 1847.
LUNDI 15 du courant, les personnes suivantes ont été nommées directeurs de cette Banque pour l'année courante, savoir:
MM. Edward Shiff, Alfred Hennen,
W T Hepp, Jonathan Montgomery,
J B Byrne, Armand Pitot,
J B B Vignie, E Bragon,
Aux. Pheps.
Et à une assemblée tenue ce jour, M. J B B Vignié, a été unanimement réélu président.
RICHARD RELF
16fev—3f Caissier.

Compagnie de chemin à coulisses de la Nouvelle-Orleans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1847.
A une élection des directeurs de cette compagnie pour servir durant l'année courante, tenue le lundi 1er janvier dernier, les personnes ci-après nommées ont été élues, savoir:
G. CURTIS DUNCAN, LAURENT MILLAUDON,
D. F. BURTHE, J. J. LEANA,
J. P. BENJAMIN, ALEXANDER GORDON,
VICTOR BURTHE.
Et à une assemblée des directeurs tenue le même jour, G Curtis Duncan a été unanimement réélu président. ADOLPHE LAVET,
11fev—6f Secrétaire.

AU PRIX FIXE.
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait en détail
No 34, rue des Magasins.
LES acheteurs d'habillemens sont invités à visiter notre établissement où ils trouveront toujours le plus grand assortiment de la Nouvelle Orléans, et où ils sont sûrs d'acheter à bas prix et aux plus juste prix, sans avoir à marchander et sans crainte d'être trompés. Les articles suivants sont reçus constamment par les paquebots de New York.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 à $25
Levites do do	$12 à $25
Habits et levites, drap superfin, couleur,	$12 à $20
Paletots superfin, noir et couleur,	$10 à $20

Pantalons

Casimir anglais, français, américain, de couleur,	$4 à $7
Casimir noir,	$5 à 7
do do surfin, à côtes,	$5 à 10
do élastique,	$6 à 7
do de couleurs claires,	$5 à 7
Satinet, surfin noir, ou bleu,	$2 à $3 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, ou croisé, ou demi-croisé, do à châles, nouvelle coupe,	$3 à $5
Casimir de couleur, mêmes façons,	2 à 5
Velours noir, mêmes façons,	5 à 6
Soie de fantaisie, mêmes façons,	5 à 8
Satin et soie, à raies, mêmes façons,	$3 à 4 50

Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co,
11 fev—30f No 34, Magasins.

A LA GRANDE VARIETÉ.
No 50, rue de Chartres.
CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité. Les dames et le public en général, sont respectueusement invités à venir le visiter: nul magasin de détail à la Nouvelle-Orléans ne contient un assortiment aussi complet de mercerie, bonneterie, ganterie, foulards, parfumerie, poupées, éventails paniers à ouvrage, cabas brodés, peignes, coutellerie, ciseaux, &c., théières, calotières, plumeaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, allumettes, veilleuses, ardoises, crayons, plumes, cartes à jouer, cartes à jouer, poudre, pompiers, cordes à violon, &c.
8fev B PIFFET.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
B. O. VIGNAUD,
No. 41, RUE DE CHARTRES.
IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre; verrerie de table, unie, moulée et taillée, [illegible] articles de fantaisie en cristaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table; couverts en Maillechort plaqué et en german silver, lampes de tous genres, ornements de cheminée, pendules, girandoles, vases lustrés et candélabres.
ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.
B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 18fev

LIQUIDATION POSITIVE.
VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES; VINS FINS.
RUE CONTI, No. 9.
A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ses connaissances, qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins ci-dessus annoncés, les ayant en grande partie reçus avant le premier de cembre.
En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.
4fev—1m P. DELAMAR.

SANGSUES!
REÇU par les derniers arrivages du Havre et de Bordeaux, de très belles SANGSUES hongroises, à vendre à la pharmacie F. F. HENRIQUEZ, encoignure St. Louis et Remparts, aussi un petit lot de sangsues monstres; qu'on vendra 30 cents.
On en trouvera également à la pharmacie de Lladdo, rue Condé, et à celle de M. Blanchet, rue Royale, entre Hôpital et Quartier. Les personnes qui en désireront par cent ou par mille, n'ont qu'à s'adresser chez M. Remmeau, négociant, rue St-Louis No. 20, entre Chartres et Levée, où l'on en verra les échantillons, et au faubourg Tremé, chez madame Charles Pierre, rue des Ursulines No. 233.
10fev P TRASFOREST

AVIS AUX ABONNÉS DE LA SEMAINE LITTERAIRE.
MESSIEURS les abonnés de cette publication à qui il manque des numéros pour l'année 1846, sont priés d'en faire la réclamation d'ici au 10 du courant, époque à laquelle les numéros restant seront renvoyés à New York.
VICTOR HEBERT agent,
8fev 149, rue de Chartres.

VINS en débarquement des navires LUBECK, JOSEPH et AUSTERLITZ, de Bordeaux;
100 Barriques Vin rouge Montferrand et St Julien.
72 Barrils Vin blanc Haut-Sauterne.
700 Caisses Vin rouge de 12 bouteilles avec étiquettes et capsules, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30déc 34, rue Vieille Levée.

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES.
150 barriques Marseille (F. Grosset).
100 quarts Madère, 60 do Porto,
200 barriques claret, 30 barils vin blanc,
40 do whiskey rectifié.
30 demi et quarts de pipes Cognac.
400 caisses vin rouge et blanc.
80 caisses liqueurs, 30 do curaçao,
200 paniers anisette, 20 caisses absinthe
200,000 bouchons fins et surfins.

PARTI [illegible] HYPOLITE [illegible]
[illegible]

Chemin de fer du golfe du Mexique
DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant ouvert que du Bayou que de quatre milles et en approche à distance entre les mains des contracteurs le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis, par ces présentes, qu'en vertu des dispositions de la [illegible] de la charte, les livres de souscription au fonds de la Compagnie, seront ouverts le lundi, 1er jour de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 70, galerie de la Bourse, pour la [illegible] sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Mure, et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés), c'est-à-dire jusqu'au 20 mars [illegible] inclusivement.
Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1847.
M. M[illegible]ON, P. CONREY Jr
Asst Secrétaire. Président
1jan—jusqu'au

AVIS
IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et des missions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction [illegible] commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qu'ils jugeront nécessaires, afin que le nouveau bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et départements exigés par l'administration de l'Etat, puissent tous y trouver place.
Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires désignés par les présentes avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, les lundis, mercredis et vendredis, de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la première publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.
Signé MAUNSEL WHITE, Chairman.
G. COOK,
23jan—3m WALTER BRASHEAR

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
BUREAU DE CIRCULATION
NOUS soussignés formant le bureau de circulation, en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, invitons les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se réunir dans le local respectif des dites banques, pour l'Association Consolidée le 20 février prochain à onze heures A M, et pour la Banque des Citoyens, le 1er mars prochain, à onze heures A M.
JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.
1 fev—1m v et c

CHANGEMENT DE DOMICILE.
A. MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. 15fev

M. MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM. les négociants de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir par lui un superbe assortiment à échantillons, et qu'il recevra et se chargera d'exécuter le plus promptement possible toutes les commandes qui lui seront faites.
Les prix sont d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.
On peut sur le trouver M. Matton, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, rue Bourbon, No 271, entre St Philippe et Dumaine. 18fev

CHAUDIERES A SUCRE
CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure, en fer forgé, de 42 à 84 pouces de diamètre, reçues récemment de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH
29jan—3m 35, rue du Camp

L. H. RICHARD,
33, RUE DE LA DOUANE,
OFFRE à vendre les articles suivants, reçus par les navires Talbot et Andelle du Havre:
caisse coutil russe pour cordonniers
do lasting fort pour bottines
do coutils nouveaux pour pantalons
do mérinos fin pour habits et pardessus
do Eventails,
do Gants et mitaines filet
do Ombrelles
do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs
do écharpes nouvelles en barège et gaz
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.
1 fev

F. BOURNOS, Chirurgien Dentiste, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert le [illegible] jusqu'à six heures du soir. 17 nov

EN DEBARQUEMENT.
9 Caisses 4/4 toile d'Irlande,
2 Balles toile à drap,
3 Caisses do Bretagne,
5 Balles serviettes fil, raies bleues et rouges,
4 Caisses nappes damassées en coton,
4 Caisses mousselines blanches à carreaux,
2 do à raies satinées,
12 jaconat, dernier goût de Paris
4 demi deuil,
6 do coton de Fargubarson
A vendre par DUNCAN KENNEDY,
21jan Toulouse, 5

VICTOR ROLMAGE ayant entièrement cessé les affaires de commerce d'importations se consacre entièrement à la gestion de tous biens-fonds pour le compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui voudront lui et se recommande à ses amis.
Rue St Louis, [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847 19janv

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens [illegible] pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
16dec—1an Bureau 149, coin Ursulines et Levée.

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de cuisines de fonte, de tôle, taillé pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner.
Ces fourneaux ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matériel, celui de chauffer à tout instant de l'eau pour les besoins de la cuisine, bains, etc, ayant une contenance de 30 ou 40 gallons, [illegible] à recevoir l'eau des Waterworks et à la chauffer à mesure que l'on en tire.
Les personnes désirant en voir, sont invitées en examiner, toute la maison en lieu avant de s'en convaincre de la supériorité de ces fourneaux sur toute ce qui a été introduit dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.
S MASTEREAU & Co,
1er jan—1m Rue Condé, No 24.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.
FORGES PORTATIVES.
LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.
Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace, chez
S MASTEREAU & Co,
1er jan—1m Rue Condé, No 24

Chez C. GODIN, relieur,
rue de Chartres, 131.
ABONNEMENT au Feuilletoniste, par an $2 50
à l'Echo des Feuil[illegible]
au Livre des Familles,
au Magasin Pittoresque,
au Moniteur de la Mode,
au Cabinet de Lecture
EN VENTE.
Les Mousquetaires de la Reine, opéra en [illegible]
Dito édition de Paris,
Atelier de Reliure en tout genre.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT.
149, rue de Chartres
En vente à cette librairie, le tome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRÉ.
Il reste encore à vendre quelques exemplaires du 1er volume.

CANDIDE,
JOAILLIER-BIJOUTIER,
No 65 rue Conti, encoignure Chartres.
MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or, d'argent et de diamants. 4janv—6m

EXTRAIT ARCANUM DE WINER
CE remède est le meilleur qui soit connu pour purifier le sang et réparer les mauvais effets de l'emploi du mercure.
Vermifuge Canadien de Winer, un des meilleurs médicaments contre les vers.
En vente, en gros et en détail par J. Winer & Co, No. 83 Maiden Lane, à New-York, et au Dépôt du Sud, du remède magique de Dalley, No. 151 rue de Chartres à la Nouvelle-Orléans. 1dec

MARCHANDISES DE PRINTEMPS
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, coin de la rue de la Douane, offre à vendre, d'importation directe:
1 caisse barège, extra riche,
2 caisses barège, prix moyens
2 caisses barège, à bas prix.
Cet assortiment comprend les couleurs et les goûts les plus à la mode. Aussi quelques mousselines de Paris, de Delilles, Ming et Co, Grenadine Roman extra. 2 caisses batiste à carreaux [illegible] ginghams de Printemps; 1 do couleurs foncées.
C. M. Simpson reçoit constamment de New York et de France des marchandises convenables à la saison. 15fev

A VENDRE, en débarquement du navire Silenzio de Gênes, vis-à-vis le marché à la viande
50 caisses Macaroni, de Naples,
50 do Vermicelli, do
MARTIAL PEYRET, & Co
27, rue St Louis.

EAU de fleurs d'oranger, en flacons d'un demi-gallon, nouveau, à vendre par S. TALAMON,
13fev 182, rue Royale

PRUNES SECHES en pobans de différentes grandeurs, à vendre par S. TALAMON,
11fev 182, rue Royale

FROMAGE DE GRUYERES—à vendre par S. TALAMON,
13fev 182, rue Royale

ABSINTHE—Véritable absinthe suisse, marque Bertoud fils, à vendre par P PERRET,
4 fev 48, Bienville

CHALES ET ECHARPES de CREPE de CANTON.
LES soussignés offrent en vente, à des prix très bas, une facture de superbes châles et écharpes brodés, de différentes couleurs et dimensions, et d'importation venant de New York.
HARROD DARLING & Co,
18fev—tf No 49, Commune,

[illegible]